

18 MARS 2014



Un geste cohérent  
pour l'environnement

Imprimé sur du papier 100% postconsommation,  
sans chlore et accrédité Choix environnemental

Montréal, le 14 mars 2014

Monsieur Pierre-Maurice Gagnon  
Président  
Fédération des producteurs forestiers  
du Québec  
Bureau 565  
555, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Monsieur le Président,

Au nom de la première ministre et chef du Parti Québécois, M<sup>me</sup> Pauline Marois, permettez-moi de donner suite à votre lettre du 17 février dernier.

Au regard de vos préoccupations concernant l'avenir de la forêt au Québec, le gouvernement du Parti Québécois s'engage à poursuivre la mise en œuvre des chantiers et à respecter leurs échéanciers de même que les autres engagements annoncés lors du Rendez-Vous national de la forêt québécoise, notamment des investissements de 675 millions de dollars pour l'ensemble des trois prochaines années.

Le gouvernement du Parti Québécois a honoré les engagements suivants :

- Les bonifications au règlement sur le remboursement des taxes foncières sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette mesure permettra à plus de 130 000 producteurs privés de bénéficier de près de 10 M\$ supplémentaires sur trois ans pour l'aménagement des forêts privées;

- Le comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité du gouvernement issu de la Charte du bois a été formé;
- Un financement de 1,5 M\$ sur cinq ans a été accordé à la Chaire industrielle sur la construction écoresponsable en bois à l'Université Laval;
- Les programmes ÉcoPerformance et Technoclimat de même que le programme de biomasse forestière résiduelle ont été lancés en octobre dernier.

Nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer le respect et le suivi de ces engagements. En quelques mois, plusieurs d'entre eux ont été réalisés, tous les travaux ont été lancés et les trois chantiers promis sont en place depuis le 5 décembre 2013.

De plus, le gouvernement du Parti Québécois a franchi une première étape importante en modifiant le règlement sur le remboursement des taxes foncières de manière à permettre l'indexation des montants accordés pour la réalisation de travaux sylvicoles. L'ensemble des intervenants forestiers attendait depuis longtemps cette révision. Une telle mesure constitue un levier formidable pour les forêts privées!

Le gouvernement du Parti Québécois a proposé, dans le cadre du projet de loi 7, une nouvelle définition du principe de résidualité de manière à reconnaître le rôle des propriétaires et producteurs forestiers dans l'approvisionnement des usines de transformation. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter ce principe. De plus, le gouvernement du Parti Québécois s'engage à présenter un plan de prévention et d'intervention lors de catastrophes naturelles en forêt privée québécoise.

Par ailleurs, le gouvernement du Parti Québécois a adopté une Charte du bois afin de promouvoir l'utilisation de ce matériau dans la construction, de stimuler l'innovation et la recherche et d'accroître la reconnaissance de l'importance des métiers liés au secteur forestier. De plus, il s'est engagé à présenter la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

Pour finir, dans un esprit de transparence, un bilan portant sur la réalisation des engagements sera rendu public au cours de l'automne 2014.

Le 7 avril prochain, les Québécois seront appelés à choisir la voie que le Québec prendra pour les prochaines années. Le Parti Québécois est déterminé à gouverner de façon courageuse pour un Québec plus prospère, plus accueillant, plus fort et plus indépendant, au bénéfice de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Nous convions les citoyens du Québec à faire le choix du Parti Québécois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Martin Caillé  
Directeur du contenu